

COMPTE PÉNIBILITÉ

CALCUL DES TEMPS DE PÉNIBILITÉ AVEC LE LOGICIEL ZEUS®



Fonctionnalité intégrée dans la suite logicielle ZEUS®

LE COMPTE DE PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ, C'EST QUOI ?

Suite à la réforme des retraites de 2010 et depuis le 1er janvier 2015, le compte de prévention de la pénibilité est applicable dans les entreprises. Il s'agit de **quantifier le temps passé par un employé, tout le long de sa carrière professionnelle, à travailler sur des tâches à risques, susceptibles d'entraîner des complications sur sa santé.**

LES 10 FACTEURS DE RISQUE ET LEURS SEUILS D'EXPOSITION

TEMPÉRATURES EXTRÊMES  900 H / AN	VIBRATIONS MÉCANIQUES  450 H / AN	TRAVAIL EN ÉQUIPES SUCCESSIVES ALTERNANTES  50 NUITS / AN	MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES  600H / AN OU 120 JOURS	POSTURES PÉNIBLES  900H / AN
AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX  DE 150 À 450H SELON CAS	BRUIT  600H / AN	TRAVAIL DE NUIT  120 NUITS / AN	ACTIVITÉS EXERCÉES EN MILIEU HYPERBARE  60 INTERVENTIONS / AN	TRAVAIL RÉPÉTITIF  900H / AN

LA FONCTIONNALITÉ PÉNIBILITÉ DANS LE LOGICIEL ZEUS® : UNE SOLUTION EFFICACE AU SUIVI DES TEMPS DE PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

Grâce à la fonctionnalité du suivi des temps de travail, ZEUS® permet d'obtenir des **indicateurs sur le temps effectué sur des tâches dites «pénibles»** par chacun des collaborateurs concernés.

COLLECTE AUTOMATISÉE DES TEMPS DE TRAVAIL

ZEUS® permet une collecte des données du temps de travail (nombre d'heures effectuées dans le cadre de tâches sous contrainte de pénibilité) et calcule instantanément, jour par jour, le temps passé sur des tâches soumises à contraintes par chacun des salariés.

Le + : Consultation de nombreux compteurs

CALCUL AUTOMATIQUE DES COMPTEURS DE PÉNIBILITÉ

Les données des temps de travail soumis à la pénibilité sont directement intégrés aux compteurs spécifiques de suivi des temps de pénibilité.

Le + : Compteurs adaptés aux fiches de poste

RESPECT DES MESURES LÉGALES POUR LES SEUILS

ZEUS® respecte les mesures réglementaires applicables aux 10 facteurs de risque de pénibilité en totale conformité avec leurs seuils de calcul.

Le + : Prise en compte des modifications 2016



CAISSIERS : L'EXEMPLE TYPE DU MÉTIER EXPOSÉ À RÉPÉTITIVITÉ UNE CAISSIÈRE DEVRA ATTESTER DE PLUS DE 900H DE TRAVAIL SOUS CONTRAINTE PAR AN

Avec ZEUS le personnel déclare son temps de travail via un système de badgeage des heures.

ZEUS® TIME : 4 FONCTIONNALITÉS ESSENTIELLES POUR LA GESTION DE VOS COMPTEURS PÉNIBILITÉ

1

COLLECTE DES DONNÉES DES TEMPS DE TRAVAIL

ZEUS® permet une collecte des données des temps passés sur des tâches pénibles grâce à son système de badgeage.

Le + : Récupération des données en temps réel

2

CALCUL DES TEMPS PASSÉS SUR LES TÂCHES PÉNIBLES

Grâce à son puissant moteur, ZEUS® calcule les temps passés sur les tâches exposées à pénibilité du travail.

Le + : Calculs automatisés

3

INTERFACE VERS LE LOGICIEL DE PAIE

ZEUS® permet de transmettre à un logiciel de paie les données pour alimenter le Compte Prévention Pénibilité.

Le + : Compatible avec la plupart des logiciels de paie

4

OUTILS DE REPORTING ET TABLEAUX DE BORD

ZEUS® exporte les données vers des outils de reporting facilitant l'analyse des résultats

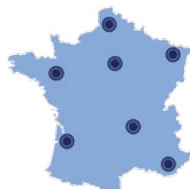
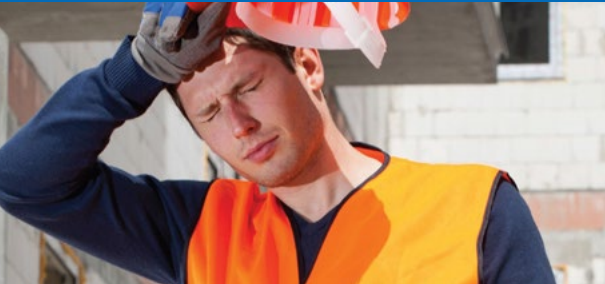
Le + : Outils paramétrables selon vos besoins



OUVRIERS : L'EXEMPLE DU FACTEUR D'EXPOSITION AU BRUIT UN OUVRIER DEVRA EFFECTUER + DE 600H / AN D'EXPOSITION AU BRUIT

Le personnel déclarera ses temps de travail en badgeant en début et fin de mission ses heures liées à la contrainte bruit.

DEHO SYSTEMS : EXPERT GESTION DES TEMPS DE PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL



47 - 49 rue de l'Estérel
BP 10534
94633 Rungis cedex
01 46 87 24 56
contact@dehosystems.fr
www.dehosystems.fr

